



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_002

OBJET : Rapport d'activité 2022 du Conseil de Développement du Cotentin

Exposé

Conformément à l'article 88 de la loi NOTRe, le conseil de développement est tenu de transmettre un rapport d'activité annuel au conseil communautaire pour qu'il soit mis en débat. C'est dans ce cadre que vous est soumis le rapport d'activité 2022, en annexe à la présente délibération.

La transmission de ce rapport d'activité est l'occasion pour vous, élus du conseil communautaire, de constater la dynamique de travail du conseil de développement, mais surtout d'évoquer ensemble les sujets sur lesquels il vous paraît important que cette assemblée travaille.

L'année 2022 aura été marquée par la mise en œuvre effective de la charte de partenariat entre l'agglomération et le conseil de développement permettant de valoriser les travaux et d'instaurer un dialogue avec les élus référents lorsqu'un avis est rendu. Il est important que les propositions du conseil de développement puissent être débattues avec les élus.

Par ailleurs, le conseil de développement aura été sollicité au cours de l'année sur de nombreux sujets et documents stratégiques communautaires : avis sur le projet alimentaire territorial, saisines sur la place du Cotentin dans l'exploration des grands fonds marins et l'évolution des modes de collecte des déchets.

Le Conseil de Développement s'est aussi attaché à renouveler le « défi mobilité » pour la troisième année consécutive afin de venir questionner la mise en œuvre du nouveau réseau « Cap Cotentin » et échanger sur la pratique des usagers.

Enfin, la fin d'année 2022 aura été marquée par le lancement des travaux du bureau du conseil de développement sur la vision prospective du Cotentin à l'horizon 2050.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 88 de la loi NOTRe (loi 2015-991 du 7 août 2015), loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi « engagement et proximité » (loi 2019-1461 du 27 décembre 2019) relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Délibération n° DEL2023_002

Vu la délibération n° 2017-183 du 21 septembre 2017 du conseil communautaire relative à la création du conseil de développement du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2020-129 du 6 octobre 2020 du conseil communautaire relative à la composition du conseil de développement 2020-2026,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 164 - Contre : 0 - Abstentions : 6- Monsieur Daniel DENIS ne prend pas part au vote) pour :

- **Prendre** acte du rapport d'activité 2022 du Conseil de Développement du Cotentin,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Estelle HAMEL

Annexe(s) :
Rapport d'activité 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

26 JANVIER 2023

Date d'envoi de la convocation : le 20 Janvier 2023

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 150
Nombre de votants : 171
A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Madame Estelle HAMEL

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 26 janvier, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 19h30 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, GERVAIS Bertrand suppléant de ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves (A partir de 19h55), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, LEJEUNE Michel suppléant de FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, BRISION Fabienne suppléante de LEBRUMAN Pascal, BLANDAMOUR Martine suppléante de LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, MONTRIEUL-XAMENA Valérie suppléante de LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN

Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane (jusqu'à 20h05) PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SALLEY Philippe suppléant de SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à FAGNEN Sébastien, ARRIVÉ Benoît à CATHERINE Arnaud, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BOUSSELMAME Nouredine à LEJEUNE Pierre-François, BRIENS Eric à LEROSSIGNOL Françoise, BROQUAIRE Guy à SAGET Eddy, DUBOST Nathalie à MAHIER Manuela, DUCOURET Chantal à HURLLOT Juliette, DUVAL Karine à RONSIN Chantal, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, GERVAISE Thierry à Philippe LE CLECH, HULIN Bertrand à HUREL Karine, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMOIGNE Jean-Paul à MOUCHEL Jacky, LEMOIGNE Sophie à VARENNE Valérie, LEROUX Patrice à ASSELINE Etienne, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier, ROCQUES Jean-Marie à LECHEVALIER Isabelle, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIVIER Nicolas à DUFILS Gérard.

Absents/Excusés :

BARBÉ Stéphane, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, DESTRES Henri, FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, GIOT Gilbert, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LE POITTEVIN Lydie, LESEIGNEUR Jacques, MABIRE Edouard, MARGUERITTE Camille, PERROTTE Thomas, PIC Anna, RODRIGUEZ Fabrice, SIMON François, VIGER Jacques.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20230130-DEL2023_002-DE



*CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU COTENTIN*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

The logo for codev, with 'codev' in a blue, lowercase, sans-serif font and a green leaf-like graphic above the 'v'.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU COTENTIN

LES CHIFFRES CLEFS 2022

1 PRESIDENT & **6** VICE-PRESIDENTS

3 COMMISSIONS

180 MEMBRES

13 REUNIONS DE BUREAU



4 PLENIERES

1 AVIS ET **2** SAISINES

20 ATELIERS DE TRAVAIL

1 DEFI GRAND PUBLIC

1 CHARTE DE GOUVERNANCE

EDITO DU PRESIDENT



Mesdames et Messieurs,

Je me permets de vous avouer une certaine fierté du travail qui a été accompli en 2022 par le Conseil de Développement du Cotentin (CoDev). Comme vous le savez, au travers de réunions de Bureau, de réunions plénières et de groupes de travail, cet espace de rencontres et d'échanges qui définit le CoDev a pour objectif de faire des propositions aux élus de l'agglomération du Cotentin sur saisines ou autosaisines. A ce propos, je ne pourrais faire le bilan de cette année sans remercier, David Margueritte, Président de l'agglomération du Cotentin, pour sa confiance renouvelée et nos nombreux échanges privilégiés tout au long de cette année.

L'année 2022 fut rythmée par de nombreux travaux : projet alimentaire territorial, politique des déchets, stratégie maritime et grands fonds marins, défi mobilité, Cotentin 2050...sur lesquels beaucoup se sont mobilisés et ont apporté leur contribution. En cela, je les remercie vivement !

L'année 2022 aura également été marquée par la mise en œuvre effective de la charte de partenariat entre le Cotentin et le Conseil de Développement. Cette dernière aura permis de valoriser les travaux et d'approfondir la coopération entre les deux entités au travers d'échanges privilégiés entre les membres du CoDev et des élus communautaires à l'occasion notamment de séances plénières comme ce fut le cas sur le programme local de l'habitat, la politique déchets, la politique transports ou encore le plan alimentaire territorial. Un grand merci à Mme Grunewald et Mrs Mabire, Catherine, Barbé et Digard de leur disponibilité.

2022 aura vu la composition du bureau se modifier avec le départ de 3 vices-présidents pour raisons professionnelles ou incompatibilité de fonction et l'arrivée d'une nouvelle vice-présidente en la personne de Sylvie Delaunay. Je souhaite une belle continuation à Fabienne Barbey, Vincent Masdupuy et Estelle Hamel.

Enfin, je terminerai mes propos, par des remerciements auprès des Vice-Présidentes et Vice-Présidents passés ou présents du CoDev pour leur engagement au quotidien. Remerciements qui s'adressent également à Anne-Cécile et Guillaume pour leur soutien important au bon fonctionnement du CoDev.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport d'activité 2022.

Le Président,


Matthieu GIOVANONNE

LA COMPOSITION ET VIE INTERNE DU CODEV

Au cours de l'année, trois membres du bureau, et par voie de conséquence de la plénière du Conseil de Développement, ont présenté leur démission au Président. Pour Fabienne Barbey et Vincent Masdupuy, c'est leur planning professionnel qui était devenu incompatible avec l'agenda des réunions du Conseil de Développement. Quant à Estelle Hamel, son entrée au conseil communautaire en cours d'année a entraîné par voie de répercussion sa démission du CoDev comme le stipule le règlement intérieur.

A la suite de ces démissions, le bureau du Conseil de Développement s'est réorganisé en 3 commissions et a accueilli Sylvie Delaunay afin de venir compléter la composition du bureau.

Désormais, le Bureau est donc composé de 7 membres. Il se structure autour du Président, Matthieu GIOVANNONE et de 3 binômes de Vice-Présidents en charge d'animer les travaux autour de thématiques distinctes :

- Vice-Présidence « Développement et Attractivité » : **Alain TOURNYOL du CLOS et Pierre AUBRIL**
- Vice-Présidence « Qualité et cadre de vie » : **Sylvie DELAUNAY et Pierre DUCLOS**
- Vice-Présidence « Energie, Climat et Transition écologique » : **Valentine LE VELLY et Bernard LEBARON**

➤ LA CHARTE DE PARTENARIAT :

L'agglomération du Cotentin est accompagnée, depuis 2017, par le Conseil de Développement. Celui-ci rassemble plus de 180 acteurs du territoire et constitue une interface entre le Cotentin et la société civile locale. C'est un lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux communautaires.

Dans l'objectif de renforcer la relation de travail entre l'agglomération du Cotentin et le Conseil de Développement, une charte de partenariat a été établie afin de créer les conditions nécessaires à une coopération toujours plus approfondie entre les deux entités, tout en garantissant l'autonomie du Conseil de Développement.

Elle a été présentée et adoptée en séance plénière du Conseil de Développement du 3 février 2022 et lors du conseil communautaire du 1^{er} mars 2022.

Depuis sa mise en œuvre, l'occasion a été donnée à de nombreuses reprises d'échanger avec les élus communautaires sur les avis rendus par le Conseil de Développement ou sur les saisines à venir.

LES TRAVAUX DU CODEV

Le Conseil de Développement constitue un espace de dialogue entre la société civile et les élus locaux, à l'échelle de l'intercommunalité en lien avec les communes.

Force de proposition, attaché à la construction collective, le CoDev s'efforce donc d'apporter une vision citoyenne éclairée dans le contenu des politiques locales.

Outre les saisines de l'agglomération et une auto-saisine qui rythment le travail, le CoDev a ainsi organisé deux temps d'échanges et de débats avec la présentation des infrastructures portuaires de Cherbourg par Bertrand Marsset, Directeur-Adjoint de Port de Normandie, et la présentation du futur parc éolien-offshore au large du Cotentin, par Damien Lavallois, de la DREAL Normandie.

LES SAISINES 2022 DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN :

➤ LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Conseil de Développement du Cotentin a été saisi par la Communauté d'Agglomération pour formuler un avis sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT). Les travaux du CoDev ont été organisés en plusieurs temps :

- En février 2021 : les membres du Conseil de Développement ont été conviés à des ateliers participatifs élargis, afin de définir le fil rouge de la démarche du projet alimentaire territorial.
- En juin 2022 : deux ateliers de travail ont été organisés afin de prendre connaissance du diagnostic et des actions du futur plan. Une quinzaine de membres s'est mobilisée durant ce temps afin de débattre et soutenir les propositions présentées.
- Validation de l'avis du CoDev sur le PAT en séance plénière du 28 juin 2022



Dans l'ensemble, les réactions au projet ont été très positives et les nombreuses remarques formulées témoignent de l'intérêt manifesté par les membres du CoDev.

Un avis favorable du CoDev, assorti d'un certain nombre de préconisations notamment en matière d'accompagnement des producteurs installés ou à venir, de sobriété foncière et alimentaire, de simplification des procédures de marchés publics, de pédagogie et d'information grand public ou encore de gouvernance, a été rendu au conseil communautaire du 27 septembre 2022.

➤ LA NOUVELLE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DES DECHETS



Dans le cadre de l'évolution des modes de collecte de déchets sur le territoire, le Cotentin souhaite recueillir l'avis du Conseil de Développement sur la collecte des bio-déchets et le remaniement des modes de financements avec l'instauration de la tarification incitative.

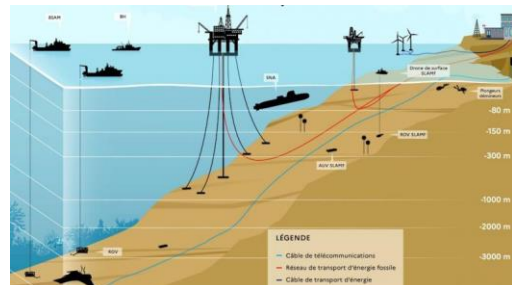
Afin de préparer cette séance de travail sur 2023, une présentation du diagnostic initial et des perspectives à venir a été faite en séance plénière du 1^{er} avril 2022. Présentation suivie d'un long temps d'échanges entre élus, techniciens et membres du Conseil de Développement.

➤ LES GRANDS FONDS MARINS

En octobre 2021, le Président de la République, Emmanuel MACRON présentait le futur plan d'investissement « France 2030 » avec pour objectif de faire émerger les futurs champions technologiques de demain et d'accompagner les transitions dans les secteurs d'excellence. Le 10^{ième} objectif de ce plan entend soutenir l'exploration des grands fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant.

Parallèlement, l'Agglomération du Cotentin a engagé depuis septembre 2020 une politique volontariste en matière de développement maritime. Cet engagement s'est notamment concrétisé par la création de la SPL « Cherbourg port », dont l'agglomération est actionnaire, par l'élaboration d'une stratégie maritime « Cotentin Terre Bleue » ou encore l'accueil pour deux éditions de la Rolex Fastnet.

Dans ce contexte national et local, l'Agglomération du Cotentin a saisi en février 2022, le Conseil de Développement afin de recueillir son avis quant aux perspectives de développement du Cotentin en matière de recherche, de découverte et de développement liés aux océans.



Dans la continuité des travaux déjà engagés sur la maritimité, un groupe de travail s'est constitué afin d'auditionner des acteurs du territoire, réfléchir et débattre sur les atouts du territoire et les pistes d'actions concrètes qui pourraient être entreprises en la matière.

En attendant le rapport définitif attendu pour le début de l'année 2023, le CoDev a déjà transmis plusieurs pistes d'actions :

- Ouverture d'un centre de recherches en biodiversité marine – liens à mettre en place avec la Cité de la mer et Intechmer-CNAM
- Création d'un pôle de compétitivité mer « Manche-Mer du Nord »
- Elargir le schéma local d'enseignement supérieur et de la recherche (SLESR) à l'exploration des grands fonds marins et à l'étude de la biodiversité.

LES AUTO-SAISINES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :

➤ LE COTENTIN EN 2050

Face au contexte international et aux enjeux globaux qui influent sur le quotidien tant sur le plan environnemental, financier que sociétal, le Bureau du Conseil de Développement s'est investi d'une volonté de se projeter et de réfléchir collectivement au Cotentin en 2050 afin de guider les avis et réflexions à venir du Conseil de Développement.



Aujourd'hui, force est de constater qu'un changement de paradigme est nécessaire : la fin de la souveraineté alimentaire et énergétique, la gestion raisonnée des ressources en eau, les difficultés de transports, la pollution, la pénurie des matières premières, l'inflation... sont autant de signaux d'alerte qui s'imposent à tous.

Bon nombre de facteurs, de principes directeurs doivent inéluctablement être revus, au travers d'une société inclusive, d'un développement équilibré sur le territoire, d'un développement qualitatif et non quantitatif. Le Cotentin est aussi unique par sa diversité.

Afin d'organiser la réflexion et les travaux à venir, le Bureau du Conseil de Développement s'est d'abord attaché à définir 4 principes directeurs permettant de guider les réflexions autour du Cotentin en 2050 :

- Une société inclusive : l'homme au cœur du Cotentin
- Un développement équilibré (maillage des centres-bourgs, renforcement des pôles de proximité)
- Un développement qualitatif et non quantitatif
- Un territoire intégré au changement de paradigme de la société (autonomie là où cela est possible et répondre aux besoins extérieurs quand on a la capacité de faire)

Sur cette base, 8 axes de travail ont été identifiés et sur lesquels il semble opportun au bureau de se projeter à l'horizon 2050 : Recherche et innovation, développement économique, environnement, services publics, habitat, énergie, tourisme, gouvernance.

Pour chacun de ces axes, le bureau du Conseil de Développement s'est accordé un temps de réflexion et d'échange en amont afin de proposer aux membres du Conseil de Développement une première approche. Approche qui devra être débattue et complétée en ateliers de travail au cours de l'année 2023.

LES DEFIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN :

Depuis 2020, le CoDev qui se veut être un support relais pour mener des actions de sensibilisation et porter des animations territoriales auprès des habitants, organise en partenariat avec l'agglomération du Cotentin des actions grand public.

➤ LE DEFIS MOBILITE 2022 :

Face au succès des deux premières éditions (2020 et 2021) durant lesquelles près de 40 habitants ont relevé le défi de se déplacer autrement que seul dans sa voiture au quotidien, le Conseil de Développement, en partenariat avec Direction Transport et Mobilité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, a souhaité réitérer l'opération du 12 au 26 septembre 2022 à l'occasion de la semaine de la mobilité et du déploiement de l'offre Cap à la demande sur tout le Cotentin.



Les objectifs du « Défi Mobilité du Cotentin » étaient les suivants :

- Sensibiliser la population au fait que la voiture individuelle peut être substituée par des moyens de transports ou des services de mobilité alternatifs pour la plupart des trajets effectués au quotidien.
- Impulser un changement progressif des comportements en matière de mobilité et réduire ainsi l'usage de la voiture individuelle.
- Tester la nouvelle offre de transport CAP Cotentin et notamment le service Cap à la demande.



Cette année, ce sont 38 Cotentinois volontaires qui se sont essayés au défi sur l'ensemble du territoire du Cotentin à l'aide d'un vélo à assistance électrique et d'un Pass mensuel CAP Cotentin.

Pour conclure cette seconde édition, une soirée de restitution a été organisée le 11 octobre avec l'ensemble des participants en présence des élus du Cotentin, Arnaud Catherine et Stéphane Barbé, afin d'échanger notamment sur la nouvelle offre CAP Cotentin. Les enseignements tirés des expériences des participants sont une fois de plus venus enrichir les propositions en matière de mobilité sur le Cotentin portées par les membres du Conseil de Développement.

LES TRAVAUX DU CODEV :

LES PERSPECTIVES 2023

➤ ORGANISATION INTERNE AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Création d'un site internet,
- Mise en place d'une newsletter trimestrielle,
- Création d'un réseau des Conseils de Développement normands,

➤ LES SAISINES DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN :

- Politique des déchets : instauration d'un dispositif de tri à la source des bio-déchets incluant une collecte séparée de ces derniers sur le territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin,
- Politique des déchets : instauration d'une politique tarifaire incitative,
- Politique de l'eau : harmonisation des tarifs,
- La stratégie maritime : transmission du rapport définitif sur les grands fonds marins.

➤ LES AUTO-SAISINES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Le Cotentin en 2050

➤ LES DEFIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

- Action grand public « Cotentin 2050 »

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20230130-DEL2023_002-DE



codev
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU COTENTIN

The logo for 'codev' is centered on a white, tilted rectangular background. The word 'codev' is in a blue, lowercase, sans-serif font. A green and blue graphic element, resembling a stylized leaf or arrow, is positioned above the 'v'. Below 'codev', the words 'CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT' and 'DU COTENTIN' are written in a smaller, black, uppercase, sans-serif font, stacked on two lines.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU COTENTIN
codevlecotentin@gmail.com
